

Du lien conjugal

J.-P. Hiltenbrand

Note liminaire :

Il s'agit de la première leçon de notre séminaire dont quelques paragraphes ont été réécrits. Mise en place voulue la plus large possible mais encore trop partielle. L'historique ébauché ici pose essentiellement une question de structure qui échappe au sujet dans la mise en place de son lien. Il apparaîtra dès lors que la solution courtoise aussi bien que masochiste pour autant qu'elles s'inscrivent dans l'horizon du père mort restent des bricolages locaux dans une structure générale plus essentielle. De ce fait, articuler notre argument à partir de la notion de frustration est bien à reprendre dans son écho au non-rapport sexuel d'une part et au Nom-du-Père de l'autre. Le premier imposant son Réel, le second prescrivant la dette Symbolique, la frustration se trouve à leur intersection : raison du point de départ pris dans notre clinique.



Nous allons nous mettre cette année à l'épreuve d'une question, nouvelle pour nous mais assurément aussi vieille que l'homme. Et ceci n'est pas le moins étonnant de constater que sur un problème aussi quotidien, aussi prégnant, je dirai aussi vif, les analystes se tiennent dans une discrétion prudente, redoutant sans doute le caractère aventureux de ce débat. Pourtant FREUD et surtout LACAN nous ont laissé une instrumentation tout à fait efficace, pour nous avancer quelque peu dans cette réflexion, qui nous permettrait de ne pas rester dans une superficialité impressionniste. L'analyste est celui qui parle, juge en l'occasion, articule une question et ose l'examiner. Il se doit de se rompre à l'exercice des registres hors desquels son expérience ne vaut plus rien. Car il s'agit de l'adéquation de notre questionnement à l'homme tel qu'il se présente à nous et tel qu'il s'en produit des effets dans l'élaboration de sa cure même. L'analyste n'est pas libre de se dérober par un recours hypocrite à sa qualification, voire à une référence aux assises d'une théorie ou à sa clinique immédiate.

Nous avons donc choisi cette année dans le vif de notre actualité, dirais-je, pour autant que chaque jour sur le divan, revient cette question, autant que de par le monde qui nous entoure et dans lequel nous baignons et qui, lui, assurément, n'est pas une abstraction. Je soulignerai encore ce fait que dans un certain nombre de demandes d'analyse se profile cette question plus ou moins bien formulée, de son devenir, de son existence au sein du lien conjugal.

"Tradition et invention dans le lien conjugal" est donc le titre choisi pour ces journées de Mai à Grenoble.

Sur cet intitulé, je ferai tout de suite cette mention expresse. Tradition, cela veut dire que, pour autant que le lien conjugal, dans notre aire occidentale s'inscrit sous le coup de la religion révélée, le lien traditionnel sous toutes ses formes connues ou éprouvées, implique que du père il y en a, que le père, le père mort en l'occasion reste le destinataire commun et privilégié de toutes ces formes. Ici donc, du côté de la tradition, rien de nouveau. Pour ceux qui ont médité le livre de Melman dans ses conséquences, ils reconnaîtront immédiatement que la veine dite sacrificielle est dans ce lien la forme la plus avérée de la névrose.

Invention, par contre, pose la question sur un autre plan et vous allez tout de suite sentir que de ce côté-là, la terre ferme va commencer à nous manquer.

Est-ce que dans l'invention, du père il devrait forcément y en avoir? Ce n'est qu'une première question, importante en effet, que nous laissons en suspens pour l'instant car il s'en pose une autre, immédiatement derrière : si du père il doit y en avoir, et je souligne ici le caractère nécessaire, sous quelle forme va devoir s'écrire ce nécessaire du père? C'est ici, que je crois devoir poser cette articulation majeure sur le problème de l'invention et comme vous le présentez sans doute, sous une forme logique à définir ultérieurement.

Pour en venir maintenant à l'intitulé de notre séminaire de cette année qui lui est étroitement lié : " Théories subjectives et axiomatique inconsciente de la sexualité".

Axiomatique, ai-je pris le soin de préciser! A première vue axiomatique s'opposerait à subjectif. Il n'en est pas exactement ainsi. L'intérêt pour nous est que l'axiomatique témoigne de ce fait, prévalent dans toute science, qu'il s'agit d'un système dans sa forme achevée que prend une théorie déductive. Elle a ce caractère intéressant que les termes ne sont pas tous démontrés, définitivement; elle est un système où un certain nombre de termes ou de propositions sont définis a priori en tant que simples hypothèses, à partir desquelles toutes les autres propositions sont construites selon des règles logiques, elles, parfaitement fixes et démontrées. L'intérêt pour nous est le point de départ intuitif de toute science et il est bien clair que de telles règles logico-déductives doivent

prendre en compte ces notions intuitives. Par exemple, dans la géométrie, que la somme des angles d'un triangle équivaut à deux angles droits. Vous connaissez tous ce saut qu'a du franchir la géométrie à son origine.

Mais dans notre domaine nous retrouvons les mêmes propositions non démontrées a priori : le père de la horde primitive, par exemple.

C'est ici que nous retrouvons le problème de façon tout à fait identique dans l'analyse. Entre les théories subjectives, opinions, intuitions, idées produites à partir de l'expérience du sujet, à partir de son dire et ce qui, à partir de cette production, est proprement formalisable.

Nous pouvons évoquer une autre axiomatique qui serait celle de l'objet : ce serait les règles définies qui régissent la relation de cet objet, règles qui se dégagent dès les premières séances alors que la nature de cet objet reste encore confus.

Théories subjectives nous indique que nous avons à partir de notre sol clinique d'abord, mais lorsque nous disons théories subjectives, cela ne se restreint nullement à ce que pour l'habitude, il est appelé imaginaire car la subjectivité est soumise à des lois symboliques pas moins fictives dans leur essence que ce que nous croyons cerner sous le terme d'imaginaire.

Essayons d'illustrer ce fait dans notre actualité même, dans cette actualité dans laquelle nous plongeons. Vous savez qu'un certain nombre d'observateurs qu'ils soient sociologues, statisticiens ont pu constater que depuis les années 70, le mariage était une forme moins prisée chez les jeunes, que naissent des tentatives d'expériences multiples, diverses, au point que l'appréhension globale de ce phénomène par voies statistiques n'est plus guère réaliste. Alors, ce phénomène que nous observons depuis les années 70 est-ce le résultat de mai 68 ?

Par ailleurs, nous devons constater le parallèle d'un mouvement très rapide d'érosion de cette institution et de l'autre d'une manière non moins rapide, voire explosive, le mouvement des sciences biologiques et génétiques sur les problèmes de la reproduction artificielle.

N'oublions pas ceci que la fonction première du mariage est d'assurer un lignage. Ainsi le discours de la science a une incidence tout à fait évidente, non sur l'appariement mais sur le mode sur lequel il va s'organiser entre partenaires: conférer l'utérus de location, l'insémination artificielle des femmes célibataires, jusqu'à la possibilité de clonage qui est bien dans l'idée actuelle de la plus folle cavale de l'espèce humaine sous le coup de la science. Par ailleurs, se posent les problèmes de droit à la paternité sur le plan juridique et moral jusqu'à la question évidemment du Nom-du-Père... Or les acteurs de ces conjugalités dites modernes, n'ont en aucun cas la possibilité d'appréhender de quels discours ils sont les messagers, à savoir s'ils s'inscrivent dans les lois d'une tradition bancaire ou s'ils subissent la structure symbolique que leur impose la logique scientifique, aveugles qu'ils sont sur les fils qui tressent le destin de leur choix, et jusque dans l'horreur même à quoi nous prépare le progrès de la science.

La question de la conjugalité actuellement, comme elle se pose n'est pas seulement le résultat de cette immixtion du discours de la science mais également sans doute l'immixtion du discours psychanalytique dans la cité, autant que par exemple au XV^{ème} siècle, ce lien conjugal supportait l'immixtion du religieux. Ce que nous avons à pointer est que le signifiant court ici en sous-main dans l'espace objectif repérable.

Qu'est-ce qu'un espace ? Un espace pour nous ne vaut rien s'il n'est en quelque sorte tressé, habité par le signifiant. Nous en trouvons un exemple dans les dessins d'anamorphose architecturale, où après la première erreur la rectification se fait. Cette rectification se fait en fonction du signifiant qui est là en sous-main.

A propos de ce signifiant qui court en sous-main, nous voyons également l'incapacité des comités de sages à le saisir. Les comités de sages au lieu de dicter une éthique positive sont réduits à énoncer de simples recommandations qu'on peut qualifier d'impuissantes, c'est-à-dire qu'elles sont essentiellement interdites ou limitatives mais incapables de saisir ce qui est exactement en jeu. Si nous demandions à ces comités de sages de bien vouloir recouper ce qu'il en serait de l'expérience moderne de la conjugalité avec les progrès de la science, ils seraient tout à fait incapables de répondre quoique ce soit. C'est bien là, la place de l'analyste, d'avoir non pas à remplacer ces comités mais à essayer de pointer justement la valeur du signifiant qui est là engagé. Engagé comment ? A partir d'une structuration symbolique que le sujet subit.

Cette illustration ne doit pas nous faire oublier que ce lien conjugal obéit encore à d'autres contraintes subjectives dont le *kalokagathos*, qui a commandé les directives mêmes de l'Eglise au cours des premiers siècles. Chacun certes, cherche à conjointre dans le précepte du lien conjugal un certain beau qui pourrait atteindre un certain bien.

Voir l'expression : "Ah le beau couple qu'ils forment !". où la belle forme est supposée conjointre le souverain bien. Mais ici, il convient de remarquer à l'inverse de Karl Popper qui imagine la cité platonicienne comme une société ouverte, ce qui est bien là l'égarément spécifique d'un scientifique, que le *kalokagathos* est sans doute le système le plus contraignant qui soit. Une illustration immédiate et tout à fait intuitive, serait un jardin à la française, c'est-à-dire ce lieu où est mis en oeuvre justement la rationalité que supporte le *kalokagathos*.

Et depuis l'an dernier nous sommes censés savoir où chez Rousseau conduisent les canons du beau et du bien. Rappelons pour mémoire également la submersion du sujet par l'image déversée par les médias : tout ce qui est beau est bien. Ce *kalokagathos* doit bien être considéré comme le point d'inertie de la conjugalité, et la lourdeur extrême dans laquelle se déploie son image sociale se trouve renforcée par l'impératif moral : à savoir d'être asymptomatique.

Voilà donc sur les fictions symboliques des contraintes subjectives d'ordre social, il est vrai que l'analyste en a d'autres à reconnaître, pas moins symboliques et pas moins fictives.

A présent, cette question : qu'est-ce qui fait au fond qu'il y ait un lien conjugal? Auparavant il y a cependant à appréhender ce fait au travers de son évolution historique.

Du temps où le mariage n'était pas concrétisé par une cérémonie existait cette sentence d'un certain LOYSEL qui servait d'ailleurs à décider s'il y avait eu mariage ou pas et cette sentence est la suivante : "boire, manger et coucher ensemble est mariage ce me semble". Définition tout à fait rustique mais qui laisse deviner ce fait souligné d'ailleurs par les observateurs qu'il existait, qu'il existe des mariages sans couple comme il existe des couples sans mariage. Alors, est-ce que le mariage sans couple est un mariage hors sexe ? Certainement pas. Ce serait un mariage sans affection. Cette remarque permet de souligner la disjonction qui peut se faire jour pas seulement à travers son évolution historique mais à travers certains faits culturels indéniables, (pour ne pas citer les tribus africaines) puisqu'il semble se dessiner par exemple sur la côte ouest des États Unis des modes de conjugalité qui se réduisent à une amitié, à une alliance économique avec des satisfactions copulatoires plus ou moins furtives. Ceci nous intéresse dans la mesure où cela représente une certaine évolution dans la modernité.

Fait plus important est l'évolution du mode d'appariement. Primitivement le mariage a deux fonctions claires et précises :

- assurer un lignage selon les règles des structures de la parenté (cf. LEVI-STRAUSS) avec les interdits relatifs au système exogamique.
- assurer un ordre de circulation des biens dont évidemment les femmes font partie.

Ceci éclaire que le mariage peut être convenu, arrangé par les aînés dans ces deux buts définis. Par exemple, pour citer la situation de quelqu'un de connu, la Rochefoucauld a été marié à quatorze ans et demi et ceci par pure convenance.

Que ce type de mariage qui s'appelait aussi alliance puisse se maintenir durablement et ce jusqu'à nos jours est moins intéressant que le fait du surgissement du mariage par inclination, par choix qui est historiquement datable, attesté par toute une série de débats, de textes ou de procédures juridiques. Alors du coup, deux nouvelles articulations essentielles sont à dégager : d'abord le mode de ce choix et ensuite le système propre du couple.

Ce choix, ou bien est ordonné selon les règles de circulation des biens à l'intérieur d'une classe sociale et donc il faut veiller à respecter les règles de l'exogamie : songez par exemple qu'au XII^{ème} siècle cette règle d'exogamie excluait jusqu'à la huitième génération, ce qui n'allait pas sans problème dans les petites communautés rurales, voire dans les communautés de nobles. Les pères et les autorités ecclésiastiques étaient en quelque sorte garants, voire ordonnaient les mariages.

Choix ordonné selon les règles de la circulation des biens ou choix ordonné par l'inclination, et alors les autorités n'ont plus qu'à vérifier dans l'après coup la possibilité du mariage en fonction de ces règles d'exogamie. Mais cette forme du choix par inclination n'est clairement apparue que vers le XI^{ème} et XII^{ème} siècle pour ne s'affirmer véritablement qu'à partir du XVI^{ème} siècle et jusqu'à nos jours.

Second point, le système propre qui régit un couple et qui évidemment n'est pas indépendant de la question du choix : il y a lieu de distinguer le couple où la femme figure parmi les biens, avec les esclaves dans la situation grecque ou romaine.

Une femme parmi des biens est donnée à un homme, lequel est chargé de gérer ces biens avec tout le soin que cela exige. Dans la suite émerge l'alliance par consentement mutuel, principalement imposée par l'Eglise qui la définit comme le principe essentiel et conditionnel, en réaction probablement contre le système esclavagiste. Il convient d'être attentif au fait que consentement mutuel n'est nullement consentement de sentiment. La ou le futur marié(e) se faisait un peu tirer l'oreille, le consentement n'était pas sans un certain nombre de pressions, l'accord pouvait être tout à fait estorqué à l'un des partenaires, homme ou femme. Cependant toutes réticences buees, c'était la parole donnée qui comptait. Quand on consulte cette époque, cette suprématie de la parole donnée est tout à fait frappante. La littérature courtoise est un exemple caractéristique de ce point de vue. Non pas le sentiment mais la parole donnée commandait le lien du mariage.

Si nous avons bien observé ces deux modes c'est-à-dire l'un fondé sur la circulation des biens, l'autre sur la parole donnée, nous pouvons alors définir une **conjugalité athée**, par exemple la grecque où chacun n'avait qu'à bien se comporter à l'égard de l'autre, dans l'estime réciproque. Et puis l'autre conjugalité que nous pouvons qualifier de **conjugalité religieuse**, sacramentalisée qui s'inscrit dans la culpabilité du devoir, de l'obligation d'aimer l'autre, d'avoir à le manifester avec tous les déchirements intimes. Ce devoir est certes prescrit par l'Eglise mais prescrit plus généralement dans la névrose, par le père mort de la religion révélée.

Aujourd'hui, nous constatons la quasi généralisation du choix par inclination avec l'obligation d'avoir à choisir selon son cœur. Et en effet on n'a plus que mépris pour les mariages convenus par arrangements patrimoniaux, c'est-à-dire ce qu'on appelle les mariages notariés. Le consentement mutuel prescrit est l'exigence évidemment de l'amour réciproque. En fait, cette situation s'est véritablement développée à cheval sur le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle.

Auparavant l'Église condamnait les mariages par inclination non pas spontanée, mais passionnée. Elle ne donnait son accord qu'avec réticence, cependant les mariages étaient quand même reconnus dans les textes. Cette réticence de l'Église tient au fait que la conjugalité devait servir des intérêts supérieurs et non pas des intérêts particuliers et égoïstes. L'Église, à cet endroit, tombait dans un paradoxe, à savoir que d'un côté elle professait qu'il fallait aimer son prochain et spécialement dans la conjugalité et de l'autre elle condamnait le fol amour. Parfois le distinguo était difficile à faire. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle existe un débat aussi vif dans la littérature sur l'amour, les égarements du cœur, le désordre amoureux et ce qui serait un amour tempéré dans l'estime, le respect... (cf. la carte du tendre).

Tableau trop rapide, trop bref ; je m'en excuse ; nous ne sommes pas là pour développer la pente historique mais pour articuler un certain nombre de points essentiels et surtout pour aboutir à cette remarque : il devient clair, dès lors, que coexistent **deux traditions**, l'une, le lien conjugal appelé athée de la tradition grecque et romaine et de l'autre un lien conjugal religieux actuel, malgré notre société pseudo-athée. Et là, il convient de juger de ce fait, qu'au delà de la superstructure sociale, qu'elle soit esclavagiste, féodale ou démocratique, il n'y a pas à devoir privilégier telle ou telle forme. Pourquoi ? Parce que concernant l'invention il est à remarquer qu'il n'y a pas moins à inventer dans l'une que dans l'autre. Ceci pour deux raisons, d'abord parce que les spécificités de la structure subjective restent omniprésentes et par cet autre fait qui, lui, est repérable dès la société grecque : à savoir le non rapport sexuel.

De la tradition athée, un exemple tout à fait éminent nous est donné dans Diogène Laërce, celui de Socrate : Xanthippe, la femme de Socrate criait sans cesse, lui jetait de l'eau sale à la figure, renversait les tables, et faisait voler les pots de terre, et Socrate de remercier les dieux d'une telle épouse qui lui donnait l'occasion quotidienne de s'exercer à la patience. De ce côté-là, les romaines non plus n'étaient pas en reste.

Alors, "qu'il y ait du père", question posée au début... nous pressentons que celui de Socrate n'a pas tout à fait la même forme que celui de la tradition de la religion révélée. C'est une simple note.

L'analyste doit dire à présent que le lien conjugal établi sur le principe du devoir d'amour, porte un nom ! C'est un lien organisé par la névrose. A moins que... par amour on puisse entendre autre chose. Mais que serait un amour qui ne relèverait pas de la névrose ? Cet amour qui ne relèverait pas de la névrose, serait quelque chose que nous pourrions intituler **un amour logicien, ou un amour mathématicien**.

Autre remarque : il ne serait pas étonnant que toute la spéculation morale, depuis les temps les plus reculés, sur la bonne forme pour le meilleur bien, c'est-à-dire le *kalokagathos*, remonte à cette question du lien conjugal dans sa relation au non rapport sexuel. On aperçoit dans ce domaine, précisément cette disjonction entre le *Wohl* et le *Gut*, entre le bon, l'agréable et le bien; disjonction repérée par les moralistes, entre souverain bien et agrément, distinction qui n'a pas attendu les spéculations de ce vieux garçon célibataire qu'est Kant, puisque nous en trouvons tous les linéaments déjà autant chez Aristote que chez les stoïciens. L'analyste, repère dans cette disjonction ce fait de la structure, ce fait de "*l'au-delà du principe de plaisir*", évoqué par FREUD mais repéré par lui dès "*l'Esquisse*", cette disjonction commande dans le champ clos du conjugo pour lui donner ses formes les plus paradoxales et les plus cruelles.

Mais, allez-vous dire, dans ce lien conjugal où est la question du sexe ? Le sexe dans tout cela vient prendre place sur ce fond, déterminant par le désir cet au-delà d'une satisfaction possible. Il vise quelque chose d'autre, la chose Autre qu'il est chargé de représenter et cela évidemment sera à évoquer plus en détail ultérieurement. Il suffit de préciser, au moins ceci, qu'il n'est pas possible de saisir l'objet, l'objet sexuel comme pure abstraction dans la politique des sexes. Il y a à remarquer que le lien conjugal présentifie les règles codifiées de l'échange de cet objet et dès lors la circulation même de cet objet va apparaître dans toute sa crudité .

L'on ne saurait autrement éclairer ce fait tout à fait remarquable que telle petite personne menant jusque là une existence relativement sereine et effacée, se révèle une fois engagée dans le conjugo être une furie, une moderne Xanthippe alors qu'au contraire la réalisation de son voeu le plus cher eût pu laisser entrevoir un avenir plus paisible. Que s'est-il passé ? Témoignages divers que recueille notre expérience thérapeutique où nous pouvons retrouver les mêmes rages dévastatrices chez nos patients, patientes, la même intempérance. Je prends pour exemple les femmes parce que l'éclat y est plus clair, plus franc, l'homme subissant la même épreuve suivant certes des voies plus tortueuses.

Il suffit de pouvoir observer au cours d'un divorce ou au cours d'une séparation momentanée l'émergence de ces lignes de force sur fond d'absence du partenaire. Lignes de force autrement, tout à fait inaperçues par le sujet et qui se décomposent de la manière suivante :

- * Premièrement : le face à face de l'élation amoureuse ou de la haine la plus avvertie, dans une stricte réciprocité et avec la déception y afférente.
- * Deuxièmement : le bien cherché au-delà de la souffrance, au-delà du sacrifice.
- * Troisièmement : la frustration qui émerge dans le lien conjugal revient à ce sujet comme de l'Autre et que ce n'est pas sans dommage qu'il l'attribue à l'autre.

* Quatrièmement : cet objet qu'il cherche, il croit le présentifier dans son éminence phallique, la femme en l'occasion, guère plus atteignable ; erreur insondable à quoi il voue son existence. Fait valable pour les deux sexes.

* Cinquièmement : Que l'autre sexe est en fait l'Autre du sexe et qu'alors le geste tendre destiné à serrer dans le corps du partenaire cet objet tiers, n'étreint en fait que son ombre fugitive, son semblant, en raison que dans l'Autre du sexe ou du corps, il ne saurait le trouver d'aucune façon, n'y étant pas représenté.

Voilà donc les linéaments premiers, cliniquement repérables, conséquents du non-rapport sexuel où peuvent s'inscrire les épures de toutes les boiteries conjugales.

Ajoutons, pour faire complet, ce trait tout à fait digne d'intérêt, que le rapport de privation que symbolise bien entendu le phallus et au nom de quoi s'organise dans son mouvement premier le conjugo, s'établit en dérivation sur son manque, lequel engendre cette demande globale d'où émerge toute frustration particulière. Substitut, à partir duquel s'organise le désir pour autant qu'il vient s'assujettir chez le névrosé en tant que désir de la demande de l'Autre, constituant par là son fantasme. C'est donc au travers de la frustration, au terme dernier de la castration, à ce terme dernier reconnu de la castration que tourne le charroi conjugal, tout autant que Freud avait cru pointer dans l'analyse sa borne indépassable.

Déchirure, déception, frustration en sont les témoignages les plus expressifs. Il faut entendre le style d'imprécation contre Dieu au XVI^{ème} siècle chez un Clément Marot par exemple, mais il y en a d'autres, où l'on avait coutume de ne pas mâcher ses mots : non ! pour leur avoir imposé de tels liens, Dieu doit haïr les hommes, même les bêtes il ne les a pas assujetties à de telles lois !

Fort justement dirions-nous, puisque nous voyons que les multiples tentatives dans l'histoire de modifier le caractère formel de ce lien conjugal, obéissant en cela à l'aspiration légitime par certains côtés de se libérer des contraintes sociales, que ce changement formel se montre en fait impuissant à dénouer la structure subjective qui en domine les aléas.

Il existe en effet, une logique imparable constituée par la place respective où chacun des partenaires, chacun des discours devrait-on dire, se dispose selon leur référence à S1, S2, S, a.

L'invention, cette fameuse invention consisterait dès lors, non seulement à s'extraire de la glorieuse douleur qui anime dans son fond tout lien conjugal, mais également à prendre en compte cette place spécifique - orthodramatisée - déterminée par le signifiant dans son rapport au réel.

C'est à partir de là qu'il nous échoit d'en évaluer les données à partir de cette axiomatique inconsciente de la sexualité. A ce titre il me semble que seule l'analyse effective peut nous laisser espérer de lever l'hypothèque de cette pathologie propre au huis clos du lien conjugal et de permettre pour un sujet de décliner l'objet sur la gamme bien tempérée de la privation, castration, frustration.

L'invention n'est donc pas une fantaisie, encore que l'on ne puisse exclure un bricolage créateur. L'invention comporte d'avoir à évaluer ce qu'il est possible de mettre en place, à partir de la position ordonnée d'un sujet, telle que nous la montre l'analyse, dans son rapport au symbolique et au réel. L'organisation sur le modèle du symptôme ne pouvant d'emblée être exclue.

Notre parcours dans l'histoire du lien conjugal nous aura au moins permis d'évoquer ce trait essentiel : quelque soit le caractère formel de ce lien c'est bien ce réel du non-rapport dans sa permanence qui oblige à l'invention (dont on retiendra que le symptôme en est son expression la plus habituelle).

Enfin au moment d'ouvrir notre débat cette année il convient de retenir cette remarque de Freud dans "Psychologie de la vie amoureuse" : "Que les réformes se servent des découvertes de la psychanalyse pour remplacer ce qui est nuisible par ce qui est plus avantageux, cela peut convenir. Mais elle ne peut prédire si d'autres institutions n'auront pas pour conséquences d'autres sacrifices peut-être plus lourds".

Voilà qui nous mettrait au droit de notre questionnement : d'avoir à repérer les lignes de force qui animent ce lien et ce à partir de notre sol clinique. C'est dans ce but que nous reprendrons notre débat, la fois prochaine, en nous appuyant sur cette pièce assez étonnante que constitue l'Alceste d'Euripide.

